

# CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de  
*Saint-Anaclet-de-Lessard*  
318, rue Principale Ouest  
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 29 No 7

Février 2011

## CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

### Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage  
Poste n° 2 Éric Poirier  
Poste n° 3 Roland Pelletier  
Poste n° 4 André Lévesque  
Poste n° 5 Carole N. Côté  
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436

**SIIE WEB** [www.stanaclet.qc.ca](http://www.stanaclet.qc.ca)

## SOMMAIRE

Éditorial  
Les séances du Conseil  
Avis public  
Avis municipaux  
Services municipaux  
Chroniques  
Organismes  
Loisir et culture

En encart  
Sommaire du budget 2011

## ÉDITORIAL

### À savoir faire...savoir apprécier

Nous nous retrouvons parfois à la croisée des chemins : les choix scolaires, les études, le travail, la vie à deux, un changement d'orientation professionnelle sont autant d'occasions de faire des choix qui auront un impact sur nos vies, nos zones de confort et celles de notre entourage.

Le travail peut aussi nous éloigner de notre famille, de nos racines, du coin de pays qui nous a vu naître et nombreux sont ceux qui rêvent de retour aux sources.

Mais quand, à une croisée des chemins, s'offre le choix du retour aux sources, le plaisir d'aller de l'avant, de s'ouvrir à autre chose doit être plus grand que la peur de l'inconnu.

Notre vaillant directeur général, Alain Lapierre, a répondu à l'appel de sa Baie-des-Chaleurs natale et ira relever un nouveau défi au Centre Local de Développement (CLD) dès la mi-février. En 17 ans de bons et loyaux services à la population anacloise, il a vu pousser les quartiers comme des champignons, vécu la menace des fusions, collaboré avec 4 maires et autant de conseils. En 2010 seulement : il a vu se revamper la rue Principale et le Centre communautaire, travaillé à la réalisation d'un nouveau quartier en plus de gérer le quotidien de notre municipalité en pleine ébullition.

Alain! dans un contexte où les administrations municipales sont souvent sur la sellette, un DG tel que toi représentait une valeur sûre, une belle zone de confort pour le conseil et pour les employés. Merci à toi pour toutes ces années, nous gardons le souvenir d'un homme droit, qui a gagné la confiance et le respect de l'équipe et des élus.

Nous aurons à remplacer un DG, un collaborateur, un conciliateur. Cependant, le confident, le «bon public», l'ami pour certains, ne sera pas remplacé... on le garde!

Un peu plus loin des yeux mais jamais loin du coeur!

Le conseil et l'équipe municipale

## LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des sessions des 6 et 12 décembre 2010 et du 10 janvier 2011

Avis de motion est donné que l'adoption d'un règlement 397-2010 relatif au budget 2011 et au plan triennal sera proposée à une prochaine session.

Avis de motion est donné que l'adoption d'un règlement 395-2010 modifiant le règlement de zonage 118-89 sera proposée à une prochaine session.

Avis de motion est donné que l'adoption d'un règlement 396-2010 modifiant le règlement de lotissement 119-89 sera proposée à une prochaine session.

Avis de motion est donné que l'adoption d'un règlement 394-2010 sur le trafic lourd sera proposée à une prochaine session.

Les élus municipaux mandatent CDS inc. pour la gestion des obligations émises pour le financement des divers achats et travaux en 2010. (Rés. 2010-12-156, 2010-12-157, 2010-12-158, 2010-12-159)

Les élus municipaux acceptent la soumission de la Financière Banque Nationale pour le financement des achats et travaux en 2010. (Rés. 2010-12-160)

Les élus municipaux signent une entente avec la Fabrique de Saint-Anaclet à l'effet d'avoir une priorité sur l'acquisition du terrain servant au stationnement advenant la vente de l'église. (Rés. 2010-12-161)

Les élus municipaux s'engagent à respecter les modalités du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013. (Rés. 2010-12-162)

Les élus municipaux affectent des montants du surplus libre, de la réserve pour gravière et de la réserve de la rue Bérubé à certains travaux et dépenses faites en 2010 alors que le budget courant ne prévoyait pas ces dépenses. (Rés. 2010-12-163)

Les élus municipaux renouvellent le contrat d'entretien de la patinoire pour la saison 2010-2011. (Rés. 2010-12-164)

Les élus municipaux donnent au Club Lion de St-Anaclet le montant versé par l'assureur pour la reconstruction de la gloriette détruite lors d'un accident de la route. (Rés. 2010-12-165)

Les élus municipaux nomment monsieur Michel Deland à titre de nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme. (Rés. 2010-12-166)

Les élus municipaux adoptent un premier projet de règlement visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 118-89. (Rés. 2010-12-167)

Les élus municipaux demandent au ministre des Transports du Québec que soient conclues le plus rapidement possible les ententes requises dans le prolongement de l'autoroute 20.

(Rés. 2010-12-168)

Les élus municipaux s'engagent à joindre les rangs des villes qui privilégient l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés.

(Rés. 2010-12-169)

Les élus municipaux embauchent un employé temporaire à titre d'opérateur pour le déneigement 2010-2011.

(Rés. 2010-12-170)

Les élus municipaux accordent le contrat pour le ramonage 2011 à l'entreprise Bérubé Ramonage. (Rés. 2010-12-171)

Les élus municipaux approuvent les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2011 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard. (Rés. 2010-12-172)

Les élus municipaux donnent leur appui à la municipalité de Sainte-Luce quant à l'adoption de son règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement. (Rés. 2010-12-173)

Les élus municipaux adoptent une politique de gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal. (Rés. 2010-12-174)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire agricole d'accorder la demande qui leur a été adressée concernant l'installation d'une tour de communication sur le lot 3 200 451. (Rés. 2010-12-175)

Les élus municipaux adoptent le règlement 297-2010 relatif au budget de l'année financière 2011 et du programme triennal des immobilisations. (Rés. 2010-12-176)

Les élus municipaux adoptent le règlement 396-2010 modifiant le règlement de lotissement 117-89 concernant la dimension des îlots. (Rés. 2011-01-03)

Les élus municipaux adoptent le règlement 394-2010 relatif à la circulation des camions et véhicules lourds. (Rés. 2011-01-04)

Les élus municipaux autorisent la signature du protocole d'entente avec la Ferme Rodrigue et fils concernant le projet de mettre en valeur le site du four à chaux. (Rés. 2011-01-05)

Les élus municipaux signifient à notre assureur que nous sommes couverts par le schéma de couverture de risques de la MRC Rimouski-Neigette. (Rés. 2011-01-06)

Les élus municipaux demandent au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de reconnaître entre autres, le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire. (Rés. 2011-01-07)

## AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

**Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 7 février 2011.**

**Voici les dates des sessions ordinaires du Conseil pour l'année 2011 :** 7 mars—4 avril—2 mai—6 juin—4 juillet—1<sup>er</sup> août—6 septembre—3 octobre—7 novembre—5 décembre.

**Responsable de la rédaction :** Joanne Pinel  
**Responsable de la mise en page :** Richard Ruest  
**Impression :** Impressions L P Inc.  
**Prochaine parution :** mars 2011  
**Tombée des articles :** 20 février 2011  
**Courriel :** municipalite@stanacllet.qc.ca  
**Site web :** [www.stanacllet.qc.ca](http://www.stanacllet.qc.ca)

### Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

### VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient.  
 Veuillez appeler au bureau municipal au 418-723-2816 pour prendre un rendez-vous.

### ÉCOCENTRE

#### NOUVEL HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

#### DÉCEMBRE À MARS\*

Vendredi 12 h à 16 h  
 Samedi 8 h 30 à 12 h

\*FERMÉ : 15 décembre au 31 janvier

#### AVRIL À NOVEMBRE

Lundi au vendredi 7 h 15 à 16 h  
 Samedi 8 h 30 à 16 h

De plus, mai, juin et juillet :  
 Dimanche 12 h à 16 h

La Ville de Rimouski remercie les citoyennes et citoyens pour leurs efforts à protéger l'environnement dans une perspective de développement durable.

SOURCE: Claire Lafrance, coordonnatrice en environnement, Ville de Rimouski

### SONDAGE TRANSPORT COLLECTIF

Un sondage téléphonique sera réalisé durant la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> semaine de février.

La Municipalité a confié un mandat à la firme Info RESsource pour réaliser un sondage dont l'objectif est de connaître les intentions de ses citoyens sur l'utilisation du transport collectif inter MRC déjà existant, si un arrêt est prévu coin de la Gare et Principale.

Les citoyens ciblés par le sondage sont ceux domiciliés à une distance maximale de 500 mètres pour rejoindre ce 2<sup>e</sup> arrêt possible situé coin de la Gare et Principale.

Le service de transport collectif inter MRC est disponible 7 jours sur 7 avec 4 départs en début de journée et 4 retours en fin de journée et ce, dans les 2 sens entre les MRC de Rimouski-Neigette et de la Mitis et vice-versa.

Nous sollicitons la collaboration des citoyens pour accepter de répondre au sondage et de faire connaître leurs intentions par rapport au transport collectif.

André Lévesque, conseiller municipal  
 Responsable du dossier Transport collectif



### HORAIRE DES COLLECTES

#### février 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

#### mars 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

## REER.

### POUR QUELLES RAISONS DEVRAIS-JE COTISER AU REER?

1. Pour mieux me préparer financièrement afin de réaliser mes projets de retraite ou un autre projet tel l'achat d'une maison, un retour aux études ou même une année sabbatique.
2. Pour économiser de l'impôt.
3. Parce que je souhaite maintenir mon niveau de vie à la retraite. L'ajout d'une assurance vie et santé\* pourrait m'aider à préserver le montant que j'épargne pour mon REER.
4. Parce que plus on est jeune, plus c'est payant de cotiser au REER. L'argent profite ainsi plus longtemps à l'abri de l'impôt.
5. Parce que je préfère compter sur moi pour préparer ma retraite plutôt que sur l'État, qui ne comblera qu'une partie de mes besoins financiers à la retraite.
6. Parce que je voudrai profiter de la vie plus tard, sans devoir travailler jusqu'à 70 ans.
7. Parce qu'en choisissant de cotiser par versements, c'est facile et ça convient à mon budget.
8. Parce qu'une cotisation au REER réduit mon revenu net et pourrait me permettre de profiter d'avantages fiscaux (ex. : crédit TPS et TVQ) et de programmes sociaux additionnels (ex. : allocations familiales).

À bien y penser, j'ai bien des raisons de cotiser à mon REER cette année.

\*Offerte au Québec par le conseiller en sécurité financière de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers. En Ontario, ce spécialiste est appelé « agent en assurance de personnes ».

### DATE LIMITE DE COTISATION REER

(pour obtenir une déduction fiscale en 2010)

## 1 MARS 2011

Prenez un rendez-vous dès maintenant en communiquant avec votre centre de services :

Saint-Anaclet Tél. : 723-6798      Saint-Donat Tél. : 739-4308.  
Saint-Gabriel Tél. : 798-4908      Les Hauteurs Tél. : 798-4233  
Sainte-Luce Luceville Tél. : 739-4141

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité.

QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 118-89 AFIN D'AJOUTER DES USAGES DANS CERTAINES ZONES, D'AGRANDIR LA ZONE 66, DE RÉGLEMENTER L'ORIENTATION DES FAÇADES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET D'AUTORISER CERTAINS BÂTIMENTS EN COUR AVANT.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 2010-12-167 à sa séance du 6 décembre 2010 d'un projet de règlement numéro 395-2010-01 intitulé «règlement modifiant le règlement de zonage 118-89:

- agrandir la zone 66 afin d'inclure le terrain 3 806 584 dans cette zone
- orientation des bâtiments principaux dans le périmètre urbain et sur la rue Principale
- normes pour le garage privé ou remise hors périmètre urbain
- modification de la grille de zonage – zones 46, 73, 23 et 24

tiendra une assemblée publique de consultation le 7 mars 2011 à 20 h à la salle du Conseil située au 318, rue Principale Ouest, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Qu'au cours de cette assemblée, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1<sup>er</sup> février 2011

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

## École des Sources ADMISSION AU PRÉSCOLAIRE

Du 25 janvier au 25 février 2011, nous procéderons à l'inscription des enfants qui fréquenteront l'école des Sources en septembre 2011. Nous demandons aux parents de se présenter à l'école entre 8 h 30 et 11 h 15, ou entre 13 h et 15 h 30. Il est important d'apporter **obligatoirement la copie originale du certificat de naissance**. Une photocopie sera produite à l'école et l'original vous sera ensuite remis.

Le certificat de naissance (GRAND FORMAT obligatoire) doit être demandé au Directeur de l'état civil en utilisant uniquement le formulaire prévu à cette fin.

Il faut prévoir environ 3 semaines pour recevoir le certificat de naissance. Ce formulaire est disponible au secrétariat de l'école des Sources, à la Caisse populaire des Versants du Mont-Comi ou en le téléchargeant sur le [http://www.servicecanada.gc.ca/fr/sujets/cartes/certificat\\_naissance.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fr/sujets/cartes/certificat_naissance.shtml).

Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec l'école des Sources au 418-724-3560 ou avec la Direction de l'état civil à l'adresse suivante :

Le Directeur de l'état civil  
2535, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 5C6

Bienvenue aux élèves et à leurs parents.



# SERVICES MUNICIPAUX

## SERVICE INCENDIE

Un fermier vachement allumé (Première partie)

Dans un décor enchanteur et bucolique se dresse une ferme propre, toute de blanc et de rouge vêtue. C'est là que nous nous rendons rencontrer Caillette, la meilleure productrice du troupeau. Elle se croit propriétaire des lieux! Mais ne le lui dites pas, ça gâcherait son plaisir.

Meuh oui, que croyez-vous? Que c'est ce petit être chétif sur deux pattes qui mène ici? Voyons, sans mes cousines et moi, il ne ferait pas long feu. Et je l'ai bien élevé. Il ne fume pas, ne boit pas... Quoi? Pourquoi ne pas fumer? Mais ne voyez-vous pas ce qui nous entoure : poussières, foin, paille. Tout ça est hautement combustible. Le voisin, qui appartient à des porcs, a eu la peur de sa vie dernièrement. Le lisier produit du méthane. C'est un gaz incolore et inodore. Il se répand dans l'air, et les humains ne le détectent pas. Mais, voyez-vous, ce gaz peut s'enflammer. C'est ce qui est arrivé lorsque le voisin en question s'est allumé une cigarette. Hi! hi! vous auriez du le voir courir! Ça a fait de l'activité dans le rang. Tous ces petits humains en costume jaune à bord de drôles de tracteurs rouges qui sont arrivés à plein gaz. Je crois qu'on les appelle des pompiers. Ils ont éteint le début d'incendie. Heureusement car généralement, lors d'un incendie, un bâtiment de ferme sur deux brûle totalement.

Il est préférable d'installer des avertisseurs de fumée et, pourquoi pas, des avertisseurs de monoxyde de carbone. Dans les bâtiments de ferme, ce n'est pas efficace, car trop de poussière et d'humidité nuisent au bon fonctionnement de ces appareils. Par contre, dans le garage et dans le bureau, c'est bien utile. Ça sauve des vies!

L'humain qui habite la ferme gris et bleu, là-bas dans l'autre rang, est bien mal éduqué. Fleurette n'a pas la poigne nécessaire. Imaginez qu'il fait le plein de ses appareils à essence même lorsque le moteur est encore chaud. Le carburant pourrait s'enflammer au contact de la chaleur. Ici, on a des extincteurs portatifs de type ABC aux 50 pieds de course. Ils ont une capacité minimale de 4 kg. Pour les plus vieux, c'est 10 livres! Mon humain les secoue régulièrement pour éviter le tassement de la poudre.

La ferme ici est bien propre. Mon humain a compris que Noiraude et son équipe ne pouvaient suffire à la tâche. De quoi je parle? Mais des rongeurs, pardi! Noiraude, c'est la chef de l'équipe d'extermination de mulots et autres vermines. Un chat, c'est délicat en pas pour rire, mais c'est efficace pour la chasse. Mon agriculteur a aidé les chats en coupant toutes les fardoques autour des bâtiments. Ça leur facilite la tâche. Par contre, ils doivent aller chercher leur pitance un peu plus loin. Encore heureux que le fermier leur donne du lait et des restes de table!

Source : [www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie)

Normand Heppell, directeur

## UN P'TIT PEU D'URBANISME

### SYSTÈME D'ALARME

Occasionnellement, nous recevons des rapports d'infraction de la Sûreté du Québec nous informant que des systèmes d'alarme se déclenchent pour cause de défektivité ou de mauvais fonctionnement. Suite à cette réception nous devons vérifier si le propriétaire ou l'occupant du lieu protégé par le système d'alarme en a fait l'inscription au registre municipal. S'ensuit un avis écrit au propriétaire du terrain et/ou du bâtiment incluant une copie du règlement et si nécessaire, le formulaire à compléter qui permettra de faire l'inscription au registre municipal.

Le règlement 303-2002 sur les systèmes d'alarme est entré en vigueur le 4 décembre 2002, je vous fais part de quelques extraits :

**Article 3 :** Tout utilisateur d'un système d'alarme doit, dans les soixante (60) jours suivant l'entrée en vigueur du présent règlement ou dans les trente (30) jours suivant le jour où il devient l'utilisateur d'un système d'alarme, compléter et transmettre au secrétaire-trésorier de la municipalité le formulaire joint au présent règlement comme « annexe 1 » comprenant les renseignements et documents nécessaire :

**Article 4 :**

L'utilisateur d'un système d'alarme doit transmettre immédiatement au secrétaire-trésorier de la municipalité un avis écrit de tout changement relatif aux renseignements donnés en vertu de l'article 3.

**Article 9 :**

Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues à l'article 16, tout déclenchement du système d'alarme qui survient pour cause de défektivité ou de mauvais fonctionnement.

**Article 16 :**

Quiconque est l'utilisateur d'un système d'alarme et contrevient à l'article 9 du présent règlement commet une infraction et est passible :

Pour une première infraction, d'un avis écrit remis sur-le-champ à l'utilisateur ou, s'il est absent, à une personne raisonnable résidant ou travaillant à l'endroit où a été commise l'infraction.

Dans l'éventualité où il est impossible de remettre cet avis à une personne physique, il sera déposé dans la boîte aux lettres ou glissé sous l'huis de la porte.

Pour une deuxième infraction dans l'année civile, d'une amende de cinquante dollars (50 \$).

Pour toute infraction subséquente à la même disposition dans l'année civile, d'une amende de cent dollars (100 \$).

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec moi.

Claudine Cléroux, inspectrice en bâtiment et en environnement

# CHRONIQUES

## NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Comme gestionnaires de la Fabrique, nous sommes heureux d'avoir conclu une entente de location de 3 ans avec Urba-Solutions, une firme de technologues en sol. La cie Urbatech ayant fusionné avec d'autres entreprises, l'espace de location a dû être agrandi pour répondre à leur besoin d'espaces et ce, au détriment des catéchètes qui effectuent une tâche colossale dans notre communauté. Puisque nous avons dû sacrifier une salle de formation, des aménagements de la part de l'équipe de la formation chrétienne ont été requis et ils ont accepté d'utiliser la salle à manger et la cuisine pour la formation chrétienne. Ces espaces en location nous assurent un revenu important pour les 3 prochaines années, celui-ci vient ainsi nous aider à survivre financièrement. On peut dire que l'utilisation du presbytère est présentement à son maximum. Pour répondre au besoin de notre locataire, nous avons dû ajouter des prises électriques, refaire la peinture à l'étage et procéder à l'installation de planchers flottants à l'étage avec protecteur insonorisant afin d'améliorer ces locaux.

Suite à la dernière élection de marguillers (administrateur de la Fabrique), veuillez prendre note qu'il nous manque encore un ou une marguiller(ère) pour un mandat de 3 ans. Ce n'est pas une tâche très lourde car nous avons une seule réunion par mois. Il n'est pas normal qu'une paroisse comme Saint-Anaclet avec une population de près de 3000 personnes ne puisse combler ce poste. Si le poste vous intéresse ou si vous avez des suggestions de candidatures sérieuses, vous pouvez contacter Gervaise Gagné au 418 722-8832 ou Maurice Lepage au 418 724-4844. Merci de nous revenir le plus tôt possible car le délai pour combler le poste est très court en ce moment.

Concernant la capitation, nous avons comptabilisé 210 capitations pour l'année 2010. Merci aux personnes généreuses qui soutiennent leur Fabrique et qui contribuent à sauver cet héritage. À propos de la capitation, l'Archevêché de Rimouski nous a fait parvenir un avis de modification tarifaire pour 2011. Compte tenu que bien des fabriques ne peuvent boucler leur budget, nous sommes presque parmi celles-ci, le tarif pour 2011 a été majoré à 50 \$ pour une personne adulte seule et à 100 \$ pour un couple ou une famille. Nous savons que tout augmente et que plusieurs peuvent avoir de la difficulté à rencontrer cette obligation. La Fabrique accepte les paiements fractionnés si cela peut vous convenir en nous envoyant une série de chèques au lieu d'un versement unique.

Dès que les états financiers seront produits pour la fin de l'année 2010, l'Assemblée de Fabrique vous fera une présentation d'une dizaine de minutes après une célébration de la parole puisque cette cérémonie est plus brève qu'une messe. Ainsi, vous connaîtrez en détail notre situation financière. Il nous semble important que les paroissiens connaissent les résultats financiers. La Fabrique, ça vous appartient. Ce n'est pas la propriété de l'Assemblée de Fabrique.

Maurice et Gervaise

## BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour,

Le froid intense a pris le dessus sur nous. Que voulez-vous! Nous sommes dans un pays nordique cependant, les plaisirs de l'hiver sont à notre portée. Il faut en profiter. Venez faire un tour à votre bibliothèque, malgré cette température. Amenez vos enfants. Le coût pour s'abonner est de 5 \$ annuellement et, pour les enfants de moins de cinq ans, c'est gratuit! C'est à vous, chers membres et futurs membres que nous devons son rayonnement.

### Programme d'action

Nous sommes à mettre sur pied, actuellement, un programme d'action pour l'année soulignant les principaux événements à caractère culturel. Ces activités seront publiées régulièrement. Nous soulignerons, entre autres, le Salon du livre, la Fête de la terre, le mois de l'alimentation, les journées culturelles, etc. Nous tiendrons des conférences sur différents sujets, entre autres, sur l'astronomie. Nous voulons nous servir des ressources humaines que nous avons dans le milieu et qui ont une expertise sur différents sujets. Votre participation à ces activités est essentielle pour le bon fonctionnement de la bibliothèque.

### Projet d'un recueil de contes et d'histoires à l'intention des personnes de 50 ans et plus

Au cours des semaines à venir, nous irons rencontrer ces personnes afin de les intégrer dans notre projet et ce, sur une base volontaire. Ce projet fera partie d'un recueil où contes et histoires feront partie de l'imaginaire. Le lancement de ce recueil se fera ultérieurement. C'est un projet qui laissera ses traces... Nous irons vous rencontrer sous peu. Nous vous remercions à l'avance de votre grande collaboration.

### Tirage de Noël

Madame Marie-Laure Fournier, chez les adultes et Clodine Beaulieu, chez les jeunes, sont les heureuses gagnantes des deux prix attribués à l'occasion des Fêtes. Félicitations!

### Nouveautés

Pour les jeunes : Capitaine Static (Alain M. Bergeron) – Compilation passepeur Tomes 1,2,3, (Richard Petit) – Anouchka décroche la lune – Anouchka de la Pétarade – Anouchka, bouboule et compagnie (Annie Gravier) – La soirée pyjama (Rowan McAuley) – Tom est somnambule – Copines, valises et crème solaire (Pascal Henrard) – Le galion des chats pirates – L'Île au trésor fantôme – Mon nom est Stilton – Quatre souris au Far West (Geronimo Stilton) Une irrésistible envie de dire oui (Meg Cabot) – La dernière danse (Linda Joy Singleton) – Le secret de la pyramide (Sylvain Lacharité) – Aurélie Laflamme – plein de secrets (tome 7) (India Desjardins)

Pour les adultes : Cuisiner avec les alimets contre le cancer (Richard Béliveau) – La couturière (tomes 1 et 2) (Francine Allard) – L'enfant perdu (John Hart) – Fille de lune (Elisabeth Tremblay) – Contre l'avis du médecin (James Patterson) – Bouillon de poulet pour l'âme en deuil (Jack Canfield) – Etienne de la rivière Bayonne (René Forget) – Santé par le plaisir de bien manger (Richard Béliveau) – Une histoire extraordinaire (Chitra Banerjee Divakaruni) Histoire secrète des Beatles (Geoffrey Giuliano) – Verdict (Justin Peacock) – Une ombre sur la ville (James Patterson)

Carole Massé, responsable





## Devenez membre de la Corporation du patrimoine

Les modalités d'adhésion et de renouvellement des membres de la Corporation étaient à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle tenue le 17 novembre dernier. Il faut savoir que, selon le règlement général adopté lors de la fondation de la Corporation en 2004, les cartes de membre devaient être renouvelées annuellement au coût de 10 \$. Or, cette opération, prise en charge principalement par Mme Carole Massé, s'est avérée fastidieuse et son bénéfice financier jugé modeste.

L'intention du C.A. est de simplifier la gestion des cartes de membre en remplaçant le renouvellement annuel par **une adhésion unique** à la Corporation, tout en maintenant le coût actuel de **10 \$**. Les membres à l'Assemblée se sont dits d'accord avec ces orientations et ont adopté des modalités conséquentes. Ainsi, dans le règlement général, «cotisation annuelle» sera remplacée par «**une adhésion**». De même, il a été résolu que «l'adhésion à la Corporation peut se faire lors de l'Assemblée générale annuelle ou en tout temps auprès des membres du C.A.». Il est aussi prévu qu'un membre puisse annuler son adhésion à la Corporation.

Par ailleurs, l'on a précisé le statut des personnes qui ont déjà payé une carte de membre sans l'avoir renouvelée à chaque année. À cet effet, l'Assemblée a adopté une modalité selon laquelle une personne qui a déjà acquitté le coût d'une carte de membre depuis la fondation en 2004 est réputée membre de la Corporation du patrimoine. Enfin, l'on suggère que le C.A. fasse un recensement systématique des membres de la Corporation, en appliquant les règles nouvellement adoptées. La Corporation compte actuellement **environ 80 membres**.

**Devenez membre de la Corporation du patrimoine** en vous adressant à un des membres du C.A.: Gaétane Lavoie, Lucien Roy, Raymond Arseneault, Joseph-Marie (Pitt) Fournier, Albéric Gallant ou Samuel St-Laurent. Ce serait une façon tangible de montrer votre intérêt pour la mise en valeur de notre patrimoine, d'avoir une occasion d'exprimer votre opinion et d'apporter votre contribution.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine  
[patrimoine-anacllet@hotmail.com](mailto:patrimoine-anacllet@hotmail.com)  
<http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/histoire>

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DU LAC À L'ANGUILLE INC.



## LA TRUITE MOUCHETÉE

André Lévesque, président 418-722-9637

L'omble de fontaine, aussi appelé truite mouchetée, est de la famille des salmonidés. La truite mouchetée se retrouve particulièrement dans tout l'est de l'Amérique du Nord, au Labrador, au Québec et en Ontario. L'espèce, très répandue et très prisée, fait le bonheur des amateurs de pêche.

### HABITATS, FRAIE ET ZONES DE REPRODUCTION

La truite mouchetée est une espèce d'eaux froides qui recherche les eaux claires, fraîches et bien oxygénées des cours d'eau et des lacs. La période de fraie de la truite mouchetée s'étend du début d'octobre jusqu'en janvier. Les lieux de ponte privilégiés sont les fonds rocaillieux, peu profonds et bien oxygénés des lacs et surtout des rivières et ruisseaux que les adultes remontent sur plusieurs kilomètres.

### ENSEMENCEMENT ET GÉNÉTIQUE

Selon une étude réalisée par trois chercheurs des universités Laval et de Sherbrooke "L'ensemencement artificiel des lacs change clairement le bagage génétique des populations locales de la truite mouchetée, conduit à long terme à une modification de l'intégrité génétique, à une homogénéisation des populations de cette espèce dans les lacs du Québec" et il n'est pas certain que cela soit toujours à l'avantage des populations de truites mouchetées. Les résultats de l'étude, publiés dans Molecular Ecology de mai 2010, pourraient modifier les pratiques menant jusqu'à l'arrêt des ensemencements de certains lacs.

### PROJET PILOTE DE RESTAURATION ET TRUITE MOUCHETÉE

Le lac à l'Anguille, malgré des épisodes d'explosions de cyanobactéries, est un plan d'eau encore favorable au maintien et à la reproduction de la truite mouchetée.



**Mouchetées en bonne santé apparente, d'une longueur de 27 cm à 15 cm, capturées par l'auteur au lac à l'Anguille en 2010**

Le projet pilote comprend une intervention visant à améliorer la qualité de l'habitat pour la truite mouchetée en lac, dans la rivière Germain-Roy et les tributaires. Des frayères, abris et seuils abris pour permettre l'accroissement de l'espèce sont les aménagements à prévoir.



Poste Sûreté du Québec  
MRC Rimouski-Neigette



### Sécurité dans le transport scolaire



En février 2011, c'est sous le thème « M'as-tu vu? » que se déroulait la campagne de sécurité dans le transport scolaire par l'Association du transport écolier du Québec. Cette campagne vise essentiellement à rappeler aux automobilistes et aux utilisateurs du transport scolaire, les règles de conduite afin que chacun des usagers connaisse le rôle qu'il a à jouer.

Les autobus scolaires font partie du paysage routier pendant la période de septembre à juin. Ces véhicules jaunes transportent à chaque jour des milliers d'enfants, vos enfants peut-être, vers les écoles primaires, secondaires et autres endroits de formation pour les jeunes. Malheureusement, certains automobilistes ignorent comment se comporter devant la signalisation en zone scolaire et face à un autobus scolaire qui s'apprête à faire monter ou descendre des enfants. Il est de votre responsabilité de prévoir les possibles arrêts des autobus, surtout sur les heures d'écoles et dans les zones scolaires.

#### C'est jaune, préparez-vous à arrêter!

Lorsqu'il s'apprête à faire monter ou descendre des passagers de son autobus scolaire, le conducteur doit signaler à l'avance son intention de s'immobiliser. Cette mesure a pour but de ralentir la circulation devant et à l'arrière de l'autobus afin d'éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.

- \* Dépasser un autobus d'écoliers dont les feux rouge intermittent clignotent entraîne l'accumulation de 9 points d'inaptitude et une amende entre 200 \$ et 300 \$
- \* *cet arrêt n'est pas obligatoire lorsque l'on croise un autobus circulant sur une chaussée séparée par un terre-plein.*
- \* Arrêtez complètement votre véhicule à plus de cinq mètres de l'autobus lorsque l'autobus scolaire active les feux rouges intermittents et son panneau d'arrêt.



Source : SAAQ  
Agente Chantal Joubert

Coordonnatrice relations avec la communauté, 418-722-8718

## OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

L'Office municipal d'habitation de St-Anaclet (HLM) dispose d'un logement 4 1/2.

Les principaux critères pour être admissible sont :

Être citoyen canadien

Avoir plus de 50 ans

Un revenu annuel n'excédant pas 20,500 \$

Et demeurer sur notre territoire de sélection.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer aux heures de bureau avec madame Louise Côté au 418 724-4538

## CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Voici un bref compte-rendu des principales activités tenues au cours du mois de décembre : la campagne de la canne de bonbon qui a rapporté près de 2 000 \$ pour le fonds des œuvres permettant ainsi au Club de répondre à des demandes financières pour les paniers de Noël, des projets à la jeunesse et l'aide à la vue pour ne nommer que celles-là. Le Noël d'antan qui s'est déroulé au Pavillon l'Héritage se voulait une nouvelle activité de divertissement et de socialisation aux personnes âgées plus démunies et répondait ainsi aux objectifs de la Table municipale d'harmonisation relative à l'amélioration de l'offre de loisirs aux aînés de Saint-Anaclet. Ce dîner suivi d'une animation musicale a regroupé près de 70 personnes. La guignolée à l'école des Sources nous a grandement aidés afin de répondre à une vingtaine de demandes de paniers de Noël. Des remerciements à nos collaborateurs, soit : la municipalité de Saint-Anaclet, la Fondation des médias, le Marché familial AXEP, l'Unisson, les Chevaliers de Colomb de Saint-Anaclet, le CPE Les petits soleils magiques et nos généreux commanditaires. Le \* Déjeuner du Père Noël \* fut un énorme succès avec la participation d'au-delà de 360 personnes et la commandite majeure de SUPER C pour la réussite de cette activité sans oublier la participation de la Caisse populaire des Versants du Mont-Comi, des remerciements s'adressent aussi pour la collaboration de la Brigade des pompiers volontaires et de la Corporation municipale. Enfin, tous les produits Lions (gâteaux aux fruits, noix et truffes) ont trouvé preneurs. Les membres du Club Lions remercient chaleureusement toute la communauté de sa collaboration, le bénévolat devenant beaucoup plus facile avec son appui.



## ORGANISMES

### AFEAS

#### La Maison Marie-Élisabeth.

Dans le but de sensibiliser la population de notre paroisse aux services qu'elle offre aux personnes en fin de vie et à leurs proches, la Maison Marie-Élisabeth viendra rencontrer les gens de St-Anaclet le mardi 22 février à 19 h au Pavillon l'Héritage. À cette occasion, ses mandataires nous présenteront également une vidéo de la maison. Nous vous attendons en grand nombre.

L'AFEAS de ST-ANACLET

Pour information : Yolande Horth, présidente 418 724-0409

Raymonde Vandal, membre AFEAS et bénévole à la Maison Marie-Élisabeth, 418 723-4125

Gaétan Pelletier, secrétaire



## CLUB DES 50 ANS ET PLUS



Il y aura un tournoi de pétanque pour les membres du club des 50 ans et plus le 19 février au centre communautaire Régis Saint-Laurent. Le tournoi débute à 8 h 30 et l'inscription est au coût de 3 \$. Un dîner complet sera accessible sur place pour la somme de 5 \$. Bienvenue à tous les joueurs et joueuses de pétanque. Pour des informations supplémentaires on peut appeler madame Lise Brillant au no de tel. 418 723-5670.

## CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-ANACLET

Prenez note que la prochaine réunion du Cercle de Fermières aura lieu le 9 février 2011 à 13 h 30, à la salle Réal-Lamontagne.

Bienvenue à toutes.

Thérèse Lepage

## PAVILLON L'HÉRITAGE

### Dîners-rencontres

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses dîners-rencontres qui se tiennent au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nos prochains dîners sont prévus les :

- 3 février : Une douce heure pour chanter en harmonie avec Monsieur Denis Quimper
- 17 février : Fêtons la St-Valentin avec Madame Valéda Osmani, accordéoniste et le Groupe Traditions

Vous avez le goût de partager un bon repas en bonne compagnie tout en vous informant et vous divertissant, nous vous attendons en grand nombre à nos dîners-rencontres. Le repas est au coût de 9 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette. Le repas débute vers 11 h 45 et les conférences pour leur part à 13 h et sont gratuites.

## SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

### RAQUETTES

Le Service des loisirs tente actuellement de dénicher un endroit facile d'accès et intéressant pour des randonnées en raquettes. Dès que nous aurons des résultats nous vous les ferons connaître.



### PÉTANQUE ATOUT

Les mercredis à 19 h, il vous est possible de jouer à la pétanque atout à la salle communautaire du Pavillon L'Héritage. Cette activité est offerte gratuitement à la population aînée de Saint-Anaclet.

Pour informations et inscriptions, communiquez avec Martine St-Pierre au 418 725-5087. C'est un rendez-vous!



### PATINAGE LIBRE POUR LES PERSONNES DE 50 ANS ET +

À partir du 4 février et ce, pour le reste de la saison, tous les vendredis de 14 h à 15 h, la patinoire est réservée pour les personnes de 50 ans et + pour pratiquer le patinage libre.

### VENDREDI-CARTES

Vous voulez jouer aux cartes mais il vous manque des partenaires. Nous avons la solution pour vous. Tous les vendredis à compter de 14 h se tient au Pavillon L'Héritage une activité de cartes et de jeux de société. Il ne vous en coûte que votre bonne humeur!

Pour informations et inscriptions, communiquez avec Martine St-Pierre au 418 725-5087.

### ATELIERS DE PEINTURE

Des ateliers de peinture débiteront le mercredi 9 mars 2011 à la salle communautaire du Pavillon L'Héritage à 14 h.

L'atelier est d'une durée de 5 semaines à raison de 2 heures par semaine. Le coût est de 50 \$ pour les non-membres de l'Association des aînés de l'UQAR et de 40 \$ pour les membres. Une toile de 11 x 14 vous est offerte au coût de 5 \$. L'animatrice de l'atelier est Madame Louise Nadeau.

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au 418 725-5087 ou par courriel au pavillonlheritage@cgocable.ca



## TOURNOI DE HOCKEY 4 CONTRE 4 ADULTES

Un tournoi de hockey 4 contre 4 se tiendra à la patinoire municipale le samedi 26 février prochain dans le cadre du carnaval de Saint-Anaclet. La formule est la suivante: Un maximum de 8 équipes sera admis. Les formations devront compter 6 joueurs et un gardien. Le coût d'inscription est fixé à 70 \$ par équipe et la somme recueillie sera remise en bourse. Il est à noter qu'un court entracte d'environ 30 minutes se fera vers 13 h dans le but de permettre aux joueurs désireux d'essayer le radar leur indiquant la puissance de leurs tirs. Pour de plus amples renseignements ou pour inscriptions, communiquez avec Carl au 725-5389.



## ACTIVITÉS PRÉ-CARNAVAL DE NEIGETTE

**Le samedi 5 février 2011 :**

Tournoi de Beu au Relais de la Coulée à 20 h.

Informations : Valérie Rodrigue, 418 724-5671.

Randonnée de motoneige à 20 h 30 départ Relais de la coulée.

Informations : Nicolas Pelletier 418 739-4696 et Jean-Philippe Rodrigue 418 722-7361.

## CARNAVAL DE NEIGETTE – 52<sup>E</sup> ÉDITION

Nous sommes très heureux d'inviter la population de St-Anaclet à festoyer avec nous pour la 52<sup>e</sup> édition du carnaval de Neigette qui se tiendra du 5 au 13 février 2011 au Relais de la Coulée.

Au programme :

le **vendredi 11 février 21 h 30** : soirée dansante avec JukeBoxGirl

le **samedi 12 février 2011** : activités pour les jeunes de 0 à 12 ans, le rallye poker motoneige, spectacle humour-magie avec Joe Nathan et soirée dansante avec Claude Gagnon.

le **dimanche 13 février 2011** : déjeuner à Ti-Dré, chansonnier, Gala folklorique, compétitions amicales, souper et soirée de fermeture.

Bienvenue à toutes et tous !

Présidente : Stella Pelletier, 723-5635

Secrétaire : Stéphanie Rodrigue, 739-3311

Trésorière : Isabelle Rodrigue, 739-4696

## MINI-BASKET

Félicitations à l'équipe de mini-basket LE NIPIGON de Saint-Anaclet qui a remporté les grands honneurs lors du tournoi de fin d'année qui se déroulait à Rimouski en décembre dernier. Lors de ce tournoi, les



jeunes anaclois ont dû affronter cinq équipes du grand Rimouski sans perdre aucune partie. Encore une fois BRAVO à Pierre Tremblay et son équipe qui je vous le rappelle, évolue dans la ligue de mini-basket de Rimouski. Depuis le début de la saison: de septembre à décembre 2010, le Nipigon a disputé 10 rencontres et récolté 9 victoires, ce qui fait de l'équipe, une des puissances du circuit.

## VIACTIVE

Viactive est un programme d'activités physiques de faible intensité pratiquées en groupe et de façon individuelle. À Saint-Anaclet, un groupe chapeauté par le Club des 50 ans et plus se réunit tous les



lundis de 9 h 30 à 10 h 30 à la salle communautaire du Pavillon L'Héritage. On bouge en compagnie des animatrices Jacqueline Lévesque, Lise Brillant et Lucille Gagné. C'est un rendez-vous!

## TOURNOI DE BEU

Un tournoi de beu se tiendra dans le cadre du carnaval de Saint-Anaclet le vendredi 4 mars prochain au centre communautaire à 19 h 30. Il en coûte 15 \$ par équipe dont le tout sera entièrement remis en bourse. Un service de bar sera disponible sur place. Pour info et inscription, contactez Michel Gallant au 418 724-6474.